

fédération  
des services  
publics

la  
cgt



# Retraite par points #epo1

## La valeur du point ne pourra pas baisser ??? ENFUMAGE !

Il faut différencier la **valeur du point d'acquisition** qui est de 10€ et la **valeur du point de service** qui est de 0,55€... Effectivement les **points d'acquisition** ne baisseront jamais... Puisque s'ils étaient moins cher on pourrait en acheter plus !

Par contre la **valeur du point de service** peut baisser et comme c'est la valeur de rachat de nos points cela va grandement diminuer notre retraite... L'explication suit...



David

62 ans, salarié dans une entreprise pendant 43 ans,  
rémunéré durant sa carrière 1,5 fois le SMIC

Voilà l'exemple tiré du  
rapport DELEVOYE.

Un exemple de propagande pure !

|                                      |                   |  |
|--------------------------------------|-------------------|--|
| Salaire brut mensuel                 | 2 281,80 €        | soit 1813,35 € net   |
| Cotisations patronales et salariales | 577,50 € par mois | soit 2281,80 € x 25,31% de cotisations ouvrant des droits à retraite |
| Cumul de points                      | 693 par an        | (10 euros cotisés = 1 point)   |

David a une carrière complète  
avec un bon salaire et la valeur  
des points ne varie pas !

David vit dans le monde  
des bisounours...



Sur 43 années de carrière,  
il a donc accumulé :

43 ans x 693 points =  
**29 799 points**

Au moment de la retraite

29 799 x 0,55 € = 16 389 €  
prix du point de service brut / an

### AVEC LE SYSTEME ACTUEL PAR REPARTITION

S'il était fonctionnaire, David toucherait  
75% de 2281€ soit 1710€ Brut  
donc

**1554 € net**

S'il était salarié du privé, David  
toucherait 50% de 2281€ + 1/3  
d'ARRCO soit 1520€ Brut  
donc

**1381 € net**



1366€ brut /mois

**1265€ net /mois**

Cela représente un taux  
de remplacement net de 70%  
(rapport entre la retraite  
nette et le dernier salaire net)